

# DÎNER DE L'HISTOIRE

**MERCREDI 31 OCTOBRE 2018**  
à 20 heures

avec  
**EMMANUELLE VIERLING KOVAR**  
docteur en droit

sur le thème  
**L'HISTOIRE  
DU DROIT DE GRÈVE**

CONVERSATION ANIMÉE PAR  
JEAN-FRANÇOIS KOVAR

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE  
ET RÈGLEMENT**

auprès de l'Université Populaire de la Krutenau

**32 Euros** : DÎNER, BOISSONS ET CONFÉRENCE

**5 Euros** : ADHÉSION A L'UNIVERSITÉ POPULAIRE  
OBLIGATOIRE POUR LES NON ADHERENTS

**CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE**  
lundi 29 octobre 2018



Université Populaire de la Krutenau  
Maison des Associations  
1A Place des Orphelins  
67000 Strasbourg

universitepopulaire.krutenau@laposte.net  
www.up-krutenau.com



Brasserie Restaurant  
L'Ancienne Douane  
6 rue de la Douane  
67000 STRASBOURG  
03 88 15 78 78

www.anciennedouane.fr  
anciennedouane.rv@elior.com

**GRÈVE GÉNÉRALE**



## BULLETIN D'ADHESION

### Université Populaire de la Krutenau

A remettre ou renvoyer complétée et accompagnée du règlement et d'une enveloppe timbrée à votre adresse pour toute inscription par voie postale.  
À U.P. Krutenau – Maison des Associations

1A, place des Orphelins – 67000 STRASBOURG

<b>Coordonnées</b>	
Nom : .....	Prénom .....
Adresse : .....	
Code postal : .....	Ville .....
☎ : .....	Portable .....
<b>Courriel</b> : .....	
<small>Inscription en lettres capitales</small>	
<b>Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD)</b>	
Je ne souhaite pas que l'U.P. Krutenau utilise mes coordonnées pour les diffusions de ses programmes : ..... <input type="checkbox"/>	
L'U.P. Krutenau vous informe que vos coordonnées ne seront pas diffusées à des tiers.	
Conformément à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.	
Pour l'exercer, vous pouvez en faire la demande au siège de l'Association	
<b>Adhésion obligatoire annuelle :</b>	
individuelle 5€ <input type="checkbox"/>	..... €
ou familiale 10€ <input type="checkbox"/>	..... €
Je soutiens l'U.P. Krutenau. Je fais un don de <input type="checkbox"/>	..... €
L'adhésion est valable pour les programmes de l'U.P. Krutenau et de toutes ses antennes	
Pour une adhésion familiale, inscrite ci-après, les nom et prénom des autres membres : .....	
<b>Inscription</b>	
Inscription aux programmes suivants	Tarif
.....	..... €
.....	..... €
.....	..... €
.....	..... €
.....	..... €
.....	..... €
<b>Montant total payé :</b> .....	
..... €	
<b>Résumé à l'U.P. Krutenau</b>	
Année : 2018-2019	
Saisie le :	
<input type="checkbox"/> Remise carte adhérent	
<input type="checkbox"/> Inscription liste de diffusions mails	
<input type="checkbox"/> Inscription fichier membres	
Mode de règlement : <input type="checkbox"/> Numéraire <input type="checkbox"/> Chèque	
<small>L'U.P. Krutenau n'est pas habilitée à accepter le règlement par Carte Bancaire</small>	
<input type="checkbox"/> Je reconnais avoir pris connaissance du droit de rétractation offert aux consommateurs	
Date	
et Signature :	

## Informations aux adhérents

### Droit de rétractation du consommateur

En vertu des articles L121-18 à L121-20-2, L121-20-4, R121-1 et R121-1-1 du Code de consommation, le consommateur qui achète un bien ou une prestation de service à distance dispose d'un délai de 14 jours francs pour changer d'avis sur son achat.

S'il se rétracte, il n'a pas :

- à donner de motifs,
- ou à payer des pénalités.

Pour les prestations de services, le délai court à partir de l'acceptation de l'offre. Le jour qui sert de point de départ ne compte pas. Lorsque le délai s'achève un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

En cas de litige, c'est au consommateur de prouver qu'il a bien respecté le délai de rétractation légal. Il peut le faire par tout moyen.

Toutefois, le droit de rétractation n'existe pas pour les contrats qui portent sur des prestations de restauration et de loisirs, qui sont fournies à une date ou selon une périodicité déterminée (exemple : conférences, visites-conférences, cours de cuisine, dîners-conférences, etc.).

En cas d'usage du droit de rétractation, l'Université Populaire de la Krutenau doit rembourser le consommateur de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais, et au plus tard dans les 30 jours qui suivent la date de rétractation. L'Université Populaire de la Krutenau peut aussi proposer un avoir ou un échange. Toutefois, le consommateur est libre de refuser et peut exiger le remboursement.

### Délivrance d'une facture

Dès réception de votre règlement, nous vous adresserons une facture détaillée sur simple demande.

### Remboursement

Les demandes de remboursement des auditeurs ne seront effectuées que selon les modalités suivantes :

Elles sont de droit en cas de décès d'un proche ou en cas d'hospitalisation

Elles sont laissées à l'appréciation du Président de l'Université Populaire de la Krutenau dans les autres cas.

Une retenue de 20% sera alors appliquée